

CRÉATION DE VOTRE ASSOCIATION REGROUPEMENT DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

1/ DÉCIDEZ DE LA DÉNOMINATION ET DU SIÈGE DE VOTRE ASSOCIATION

Choisissez une dénomination qui exprime votre projet associatif et décidez où votre association sera domiciliée ; Il est facile de déménager le siège associatif à l'intérieur du département et dans les statuts, il suffit de préciser la commune.

2/ RÉDIGEZ DES STATUTS ADAPTÉS

Ce document fondamental doit être déposé auprès de la préfecture et il fera foi dans toutes les relations de l'association.

3/ ORGANISEZ UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

- Envoyer les convocations nominatives avec mandat.
- Le jour de l'assemblée, nommer un président et un secrétaire de séance.

Faire signer la feuille d'émargement.

Animer et faire procéder au vote.

- Rédiger un procès verbal.

4/EFFECTUEZ LES FORMALITÉS D'ENREGISTREMENT DE VOTRE ASSOCIATION

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1119>